



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE FREGOUVILLE  
DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 6

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 27 NOVEMBRE 2024 à 20 heures 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire de FREGOUVILLE

Date de convocation du conseil et affichage : 21/11/2024

Date d'affichage de la liste de délibérations : 29/11/2024

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

**\*Présents :**

Madame : CUVILLIER Pascale, Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, ARIES Éric, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, PERES Nicolas, BAYONNE Nicolas.

**\*Absents/excusés ayant donné procuration :** ARIES Marlène

**\*Excusés n'ayant pas donné procuration :**

Madame PINAREL Cynthia, Monsieur DESSOLAS Charly.

Secrétaire de séance : DALDOSSO Michel

Invité : M Duffau

\*\*\*\*\*

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024.
2. Délibération : liste de non-valeur.
3. Délibération : demande de DETR pour la deuxième tranche de l'agrandissement de l'école.
4. Projet de délibération : choix partiel des entreprises concernant les travaux de l'école et ALAE
5. Délibération : décision modificative.
6. Délibération : adoption de l'avenant n°1 à la convention mise à jour de mise à disposition du service ADS auprès des communes membres de la CCGT
7. Terrain multisports
8. Devis : achat remorque
9. Organisation des vœux 2025
10. Questions diverses

**La séance du conseil municipal est ouverte à 20 H 40**

Monsieur le Maire a invité Monsieur DUFFAU architecte en charge du projet de l'école. Il propose de commencer par le point quatre de l'ordre du jour. Le conseil accepte ce changement.

**4. Projet de délibération : choix partiel des entreprises concernant les travaux de l'école et ALAE.**

Les conseillers ont reçu le document résumant les réponses à l'appel d'offres concernant l'agrandissement de l'école. Monsieur le Maire explique que c'est un peu décevant car sur les 11 lots, seuls trois lots pourraient être attribués, 7 lots ont reçu des réponses au-dessus des budgets prévus, le lot revêtements extérieurs et peintures n'a pas reçu de réponse. Globalement le total des réponses est de 492884€ pour un budget de 375000€

L'Architecte M. Duffau nous explique avoir mis en œuvre une démarche de négociation avec les entreprises afin de rentrer dans le budget prévu. Cette démarche a donné des résultats et permis de ramener le coût à 404068€. Malheureusement on est toujours au-dessus du budget initialement prévu.

En conséquence, M. Duffau nous propose d'abandonner l'idée d'utiliser une ossature bois et de revenir à des matériaux conventionnels, ce qui ne remet pas en cause le permis de construire, mais permet de diminuer les coûts sur certains postes.

Les élus disposent d'un document présentant cette nouvelle hypothèse qui permettrait de renouer ou du moins de se rapprocher de l'objectif financier initial.

Les élus questionnent l'Architecte afin de comprendre pourquoi nous nous trouvons dans cette situation.

M. Duffau répond que les exigences de l'Architecte des Monuments de France ont conduit à des modifications du projet initial et expliquent en partie le surcoût, une autre partie s'explique par l'inflation et l'arrivée de nouvelles normes, enfin le système des murs à ossature bois retenu notamment pour sa légèreté et sa rapidité d'exécution s'avère bien plus onéreux que prévu.

Les élus questionnent la pertinence du nouveau projet, nous sommes sur un sol instable qui nécessite des fondations très profondes, sur micropieux. L'utilisation de matériaux traditionnels plus lourds ne va-t-il pas occasionner un surcoût sur les fondations ?

M. Duffau répond qu'au vu des résultats du bureau d'étude, ce ne sera pas le cas. Il précise qu'au moment des travaux, l'entreprise retenue se doit de confirmer la validité de l'étude et si nécessaire d'adapter les fondations en conséquence. Si cela engendre un surcoût, c'est à l'entreprise de l'absorber.

Cette évolution du projet a des conséquences sur la conception de l'installation de chauffage, il faudra refaire l'étude thermique, mais cela ne devrait pas augmenter les coûts de manière significative.

A l'issue de ce débat, M. Duffau propose de rebâtir le projet avec une nouvelle estimation des coûts, objectif montant total des travaux 375000 €. Nous relancerons ensuite un nouvel appel d'offre. Nous pouvons ce soir décider d'attribuer les lots 1, 6 et 9. En termes de délais, refaire le projet prendra environ 15 jours, il sera donc possible de lancer le nouvel appel d'offres début janvier avec pour objectif une fin des travaux fin 2025.

Au vu de tous ces éléments, M. Darolles propose :

- D'attribuer le lot N° 1 déplacement de l'Algéco à l'entreprise Trans-Manutention, le lot N°6 Serrurerie à l'entreprise CMV et le lot N°9 électricité à l'entreprise Boas.
- De déclarer la procédure relative aux lot N°2 (fondations gros œuvres VRD), N°3 (charpente, couverture zinguerie, N°4 (menuiserie aluminium), N°5 (cloisons), N°7 (peintures), N°8 (menuiseries bois), N°10 (Sanitaires, plomberie) et N°11 (revêtements de sols souples), sans suite conformément aux dispositions des articles R 2185-1 et suivants du Code de la Commande publique.
- De programmer le déplacement de l'Algéco aux vacances de février.
- De mandater M. Duffau pour mettre en œuvre sa proposition de réexamen du projet et de lancement du nouvel appel d'offres avec pour objectif de rentrer dans l'enveloppe initiale de 375000€.

Il soumet cette proposition au vote.

Détail du vote :

| Votants | Pour | Contre | Abstention | Unanimité des présents et représentés. |
|---------|------|--------|------------|----------------------------------------|
| 9       | 9    | 0      | 0          |                                        |

Monsieur Duffau quitte la réunion, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

## 1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024.

Après relecture, le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

| Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ |
|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| 9       | 9    | 0      | 0          |                                |

## 2. Délibération : liste de non-valeur.

Monsieur le Maire expose la situation : le comptable public nous signale l'impossibilité d'obtenir le paiement de 12 titres d'une valeur inférieure à 50€, émis entre 2020 et 2021 et représentant un total de 182.29€. Ces titres concernent de la restauration scolaire. Il propose de renoncer à ces créances en les déclarant en non-valeur.

Les élus en débâtent et conviennent qu'il est inutile d'engager des poursuites de si petites sommes.

En conséquence Monsieur le Maire soumet au vote la déclaration en non-valeur

Détail du vote :

|              |           |             |                 |                                        |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|
| Votants<br>9 | Pour<br>9 | Contre<br>0 | Abstention<br>0 | Unanimité des présents et représentés. |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|

### 3. Délibération : demande de DETR pour la 2ème tranche de travaux de l'agrandissement de l'école

Monsieur le Maire explique que dans le plan initial de financement des travaux nous comptons sur une subvention du département à hauteur de 20% du coût total du projet, tandis que la préfecture nous a accordé la subvention DETR pour 40% du coût total du projet. Ces subventions sont réparties en deux tranches, l'une pour 2024, l'autre pour 2025.

D'autre part nous venons de voir avec M. Duffau que, même si nous allons tenter de les réduire au maximum, nous aurons probablement des surcoûts sur le projet. Lesquels ne sont pas subventionnables et devront donc être entièrement financés par la commune.

En conséquence Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet de porter la proportion prise en charge par la DETR à 50% du coût total de la deuxième tranche de travaux au lieu des 40% précédemment accordés.

Après un court débat, les élus conviennent que la démarche est pertinente.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote

Détail du vote :

|              |           |             |                 |                                        |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|
| Votants<br>9 | Pour<br>9 | Contre<br>0 | Abstention<br>0 | Unanimité des présents et représentés. |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|

### 5. Délibération : décision modificative :

La problématique est simple : le compte 203 « frais d'étude et recherches » est insuffisamment pourvu afin de financer le cabinet d'étude et l'architecte qui ont travaillé sur le projet de l'école. Le compte est déficitaire de 1672,18€. Monsieur le Maire propose de l'abonder en puisant sur le compte 2131 « bâtiments publics » qui lui est excédentaire.

Les élus comprennent la nécessité de cette opération.

Monsieur le maire soumet celle-ci au vote.

Détail du vote

|              |           |             |                 |                                        |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|
| Votants<br>9 | Pour<br>9 | Contre<br>0 | Abstention<br>0 | Unanimité des présents et représentés. |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|

### 6. Délibération : Adoption avenant n°1 à la convention mise à jour, de mise à disposition du service ADS auprès des communes membres de la CCGT :

Les élus ont reçu l'avenant en amont de la réunion, Monsieur le Maire en donne lecture. Les élus en débâtent et notent que les évolutions de la réglementation obligent à revenir en permanence sur les conventions, ce qui est très lourd. Toutefois, ils reconnaissent la pertinence et la nécessité de ce nouveau document.

Monsieur le maire soumet la proposition d'adoption de cet avenant au vote.

Détail du vote

|              |           |             |                 |                                        |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|
| Votants<br>9 | Pour<br>9 | Contre<br>0 | Abstention<br>0 | Unanimité des présents et représentés. |
|--------------|-----------|-------------|-----------------|----------------------------------------|

### 7. Terrain multisports

Ce sujet a déjà été abordé en question diverses lors du précédent conseil municipal.

La proposition vient des membres du club de tennis et a été formulée par le président du club.

Au vu du peu de fréquentation du terrain de tennis, l'idée serait de transformer celui-ci en terrain multisports type city-stade.

Depuis la dernière réunion le président du club de tennis nous a transmis plusieurs études estimatives pour des montants de 40000 à 80000€.

Le conseil municipal trouve le principe de ce projet très pertinent, il permettra de beaucoup mieux utiliser un équipement communal. Toutefois compte tenu des enjeux autour des demandes de subventions pour les travaux de l'école, il ne paraît pas opportun de demander des subventions sur ce type de projet en ce moment. Le conseil propose donc de retenir le principe de ce projet, d'affiner les études et de monter le dossier de demande de subventions fin 2025 pour une réalisation du projet en 2026.

#### **8. Devis : achat remorque.**

Sujet déjà abordé à l'occasion du précédent conseil municipal. Le conseil a donné un accord de principe pour cet achat mais nous avons un seul devis en main pour un montant de 663€. Le conseil a souhaité obtenir d'autres devis avant d'acheter. A ce jour nous avons un deuxième devis pour 895€ et une proposition verbale pour 450€. Cette dernière proposition paraît la plus pertinente. Nous attendons un devis écrit avant de la valider.

#### **9. Organisation des vœux 2025 :**

Monsieur le maire propose le dimanche 12 janvier 2025 à 15 heures. L'organisation habituelle sera reconduite.

#### **10. Questions diverses :**

Monsieur Aries rappelle la demande du comité des fêtes pour l'achat d'un four micro-onde destiné à équiper la cuisine de la salle des fêtes. C'est équipement est autorisé dans notre type de structure. Le conseil donne son accord de principe. Monsieur le Maire mettra en œuvre cet achat.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire vérifier les installations sportives et de loisirs par un vérificateur agréé. Cela concerne notamment : les équipements de l'aire de jeux, la table de ping-pong extérieure, le terrain de tennis, divers équipements de l'école. Le principe est validé par le conseil municipal. Monsieur le Maire dispose du devis d'un vérificateur Lislois pour un montant de 440€. Il sera retenu.

Monsieur le maire nous informe de l'avancement des travaux concernant la sécurité incendie. Un nouveau poteau incendie est installé près de la mairie, il a été contrôlé et réceptionné par le service ad hoc de la communauté de commune et par les sapeurs-pompiers. Les autres bouches incendie de la commune ont également été vérifiées et validées par ces deux instances.

Il en reste encore deux poteaux incendie à mettre en place l'un au carrefour entre la D243 et le chemin de Mailholes, l'autre au carrefour dit de Mailholes entre la D160 et le chemin de Lahas.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 23h**

#### **Liste des délibérations prises lors de la séance du 29/11/2024**

1. Délibération : liste de non-valeur.
2. Délibération : demande de DETR pour la deuxième tranche de l'agrandissement de l'école.
3. Projet de délibération : choix partiel des entreprises concernant les travaux de l'école et ALAE
4. Délibération : décision modificative.
5. Délibération : adoption de l'avenant n°1 à la convention mise à jour de mise à disposition du service ADS auprès des communes membres de la CCGT

|                                                                                                                          |                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Darolles Jean-Claude<br>Signature<br> | Daldosso Michel<br>Signature<br> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|